

CANNES

BUTTE DE SAINT-CASSIEN

Alpes Maritimes

20

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 04 août 1936

Propriété

Privée

Superficie

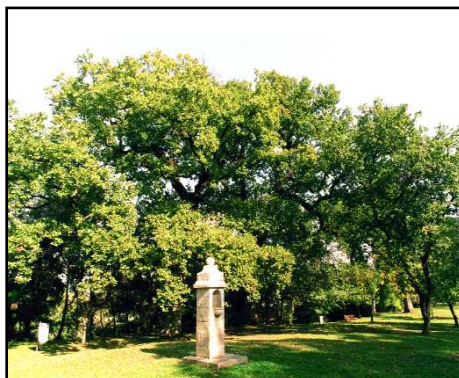
Non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI ensemble littoral Ouest(10/10/1974)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- MHC tour du Suquet, chap. Ste-Anne, église N-D de l'Espérance (28/07/1937)
- MHC chapelle St-Sauveur - Île St-Honorat (12/07/1886)
- MHC chapelle de la Trinité - Île St-Honorat (12/07/1886)
- MHC château - Île St-Honorat (1875)
- MHC four à boulet - Île St-Honorat (22/10/1908)
- MHC fort, puits, espace zone militaire (27/07/1927)
- MHI batterie de la Convention-île Ste-Marguerite (06/06/1933)
- MHI chapelle de la Miséricorde (06/06/1933)
- SC ouvrages couronnant le mamelon du Suquet (A 13/12/1921)
- SC L'île Ste-Marguerite et sa forêt (A 17/03/1930)
- SC Île St-Honorat (A 17/09/1941)
- SC parties du DPM (A 04/06/1964)
- SI Promenade de la Croisette (11/05/1944)



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

L'ermitage de St-Cassien à l'architecture typique (parvis à arcades) est un lieu cannois emblématique. Autrefois la butte boisée émergeait isolée dans la plaine littorale.

La butte a été classée à la demande du Recteur de St-Cassien, représentant les propriétaires, «pour faciliter son œuvre (d'entretien) et empêcher tout acte de vandalisme» (Rapport CDS du 06/07/1936). L'association des Beaux-Arts de Cannes craint également «que la beauté puisse périr au gré d'un acheteur ou d'un spéculateur», se joignant à d'autres associations (Amis de l'enseignement supérieur, Association syndicale des Architectes de Cannes, l'Académie Provençale, Société scientifique et littéraire de Cannes, Association des descendants des vieilles familles de Cannes, ...) soutenant le classement de ce site.

Etat actuel

La butte, totalement englobée dans l'urbanisation, avec une zone aéroportuaire au Sud et à l'Ouest, une zone commerciale au Nord, fonctionne comme un parc public.

Observations

Le parcellaire du site a été profondément remanié, le limitant à la partie en relief de la butte *stricto sensu*.
On notera, qu'au Nord de la butte le cours du Béal a été modifié (travaux d'aménagement de la piste de l'aéroport ?) et que le pied de la butte n'est plus baigné par ce cours d'eau comme lors de son classement.

L'association des propriétaires de Saint-Cassien a été créée par des habitants de Cannes en 1792 lors de la vente de l'ermitage comme Bien National.

Le site n'est pas signalé.

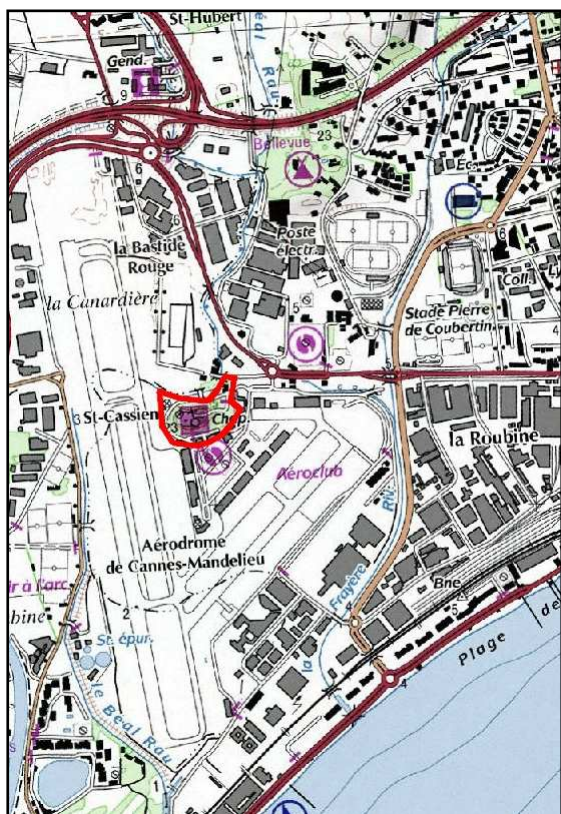
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 04 août 1936 : «La butte de Saint Cassien à CANNES (Alpes-Maritimes) avec ses arbres centenaires, la chapelle et l'ancien ermitage est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.»



Cadastre actuel :

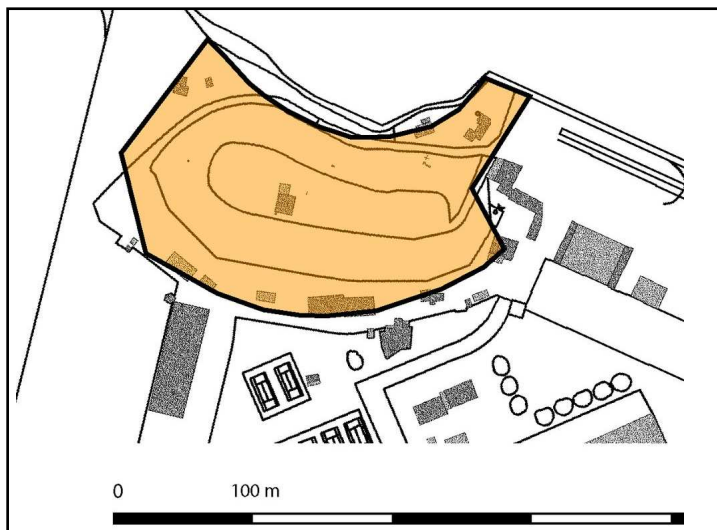
Parcelles 1, 50 et 263 de la section AD.



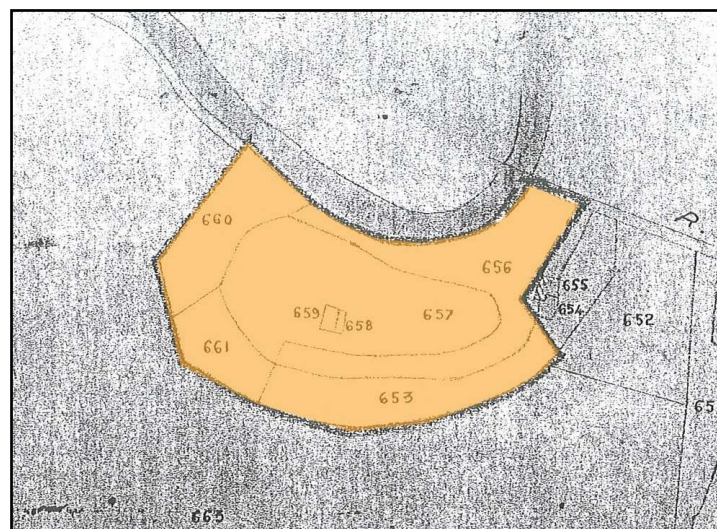
SITUATION

Source : IGN - scan25

-  Périmètre du Site Classé
-  Périmètre du Site Classé



CADASTRE ACTUEL



CADASTRE ANCIEN